

Image not found or type unknown



Assurance d un crédit où l on est solidaire

Par **mimidu6**, le **17/06/2015 à 18:21**

Bonjour,

Je ne suis plus propriétaire d une maison mais toujours solidaire du prêt (refus de l organisme prêteur).

A la souscription du credit, j'étais le seul à avoir des ressources et suis donc le seul assuré.

Aujourd hui, je ne paye plus rien mais mon ex femme oui (crédit et assurance). Doit-on modifier le contrat?

Que se passe-t-il en cas de décès?

Par avance merci